

L'individualisation des charges de chauffage

ista



Avec l'individualisation des charges de chauffage, vous allez payer uniquement

Aujourd'hui, la répartition des charges de chauffage se fait soit :

- selon la surface habitable de votre logement. Plus votre logement est grand et plus vous payez de charges même si vous faites attention,
- selon votre consommation réelle mais le technicien doit venir relever les compteurs chez vous.

Demain, avec l'individualisation des charges de chauffage grâce à la pose de compteurs intelligents, vous allez payer uniquement ce que vous consommez et vous ne serez plus dérangés.

3 bonnes raisons de payer selon ses consommations réelles !

1 Faire des économies !

Le chauffage représente 30% de vos charges.

Grâce à l'individualisation des charges, un suivi régulier de vos consommations, des écogestes, vous pouvez réaliser 15% d'économies en moyenne d'énergie* et d'eau (économies pouvant aller jusqu'à 25%*) et devenir un véritable consommateur.

2 Préserver la planète !



Le chauffage émet, avec la production d'eau chaude, 19% des Gaz à Effet de Serre en France.

Par exemple, un foyer de 3 personnes rejette en moyenne 2,5 tonnes de CO₂ par an, soit autant qu'une voiture qui parcourt 17 000 kilomètres par an.

3 Respecter la loi !



Dans les immeubles équipés d'un chauffage collectif, la facturation des frais d'énergie, en fonction de la consommation réelle, est inscrite dans la loi française depuis 1974. Elle est obligatoire** depuis le 17 août 2015 avec la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et renforcée par la loi Elan depuis 2018.

*Source ADEME

**Les immeubles en impossibilité technique ou consommant moins de 80 kWh/M2 SHAB/an sont exemptés de cette obligation

ce que vous consommez

Quels compteurs pour mesurer vos consommations?

Le répartiteur de frais de chauffage (RFC) :

Installé sur chaque radiateur, il compte la consommation de chaleur de votre logement.

Il comporte deux sondes qui mesurent en continu la température :

- du radiateur,
- de la pièce.

Le répartiteur de frais de chauffage affiche un index : plus vous chauffez et plus il enregistre de consommation.



Les radiateurs n'ayant pas tous la même puissance, ce paramètre est pris en compte pour le calcul de votre consommation.

Votre consommation est alors obtenue en effectuant le **calcul suivant** :

$$= \text{l'index relevé } \textcircled{1} \times \text{la puissance du radiateur } \textcircled{2} \\ \times \text{le coefficient de couplage radiateur / répartiteur } \textcircled{3}$$

En accord avec votre bailleur, un coefficient de situation, prenant en compte la situation thermique du logement, sera appliqué pour préserver ainsi l'équité.

Chaque année, l'index de l'année passée est mémorisé et l'appareil remis à zéro à distance afin de pouvoir enregistrer une nouvelle période de consommation.

OU

Le compteur d'énergie thermique (CET) :

Il mesure la consommation de chaleur de votre logement en kWh à partir :

- du volume d'eau qui circule dans le circuit de chauffage de votre logement,
- de la différence de température de l'eau de chauffage entre l'entrée et la sortie de votre logement.

Grâce à sa technologie à ultrason, il mesure très précisément les volumes d'eau et garantit la précision de comptage. Il est installé, dans la majorité des cas, dans les parties communes.



?

Alors, CET ou RFC pour votre logement ?

Cela dépend de l'installation de chauffage de votre bâtiment.

- Le RFC est posé dans les immeubles avec des colonnes de chauffage montantes.
- Le CET est installé uniquement dans les immeubles avec une boucle de chauffage par logement.

Le fonctionnement de la télérelève



Conformité avec le RGPD :



Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées au seul usage des personnes habilitées d'Ista. Elles sont traitées de manière confidentielle, en conformité avec les dispositions du Règlement Global sur la Protection des Données.

Et avec la mise en place de la relève à distance des consommations, ce sont de nouveaux avantages qui s'offrent à vous

Comment ça marche :

- ① Les compteurs sont équipés d'un module radio.
- ② Un boîtier, installé dans les parties communes, relève les index de consommation de chaque compteur.
- ③ Le boîtier communique ces index à l'entreprise ista pour traitement.
- ④ Vous avez accès à vos index de consommation grâce à un compte sécurisé sur le portail Web'Conso.

Vos avantages:

- **Vous n'êtes pas dérangé lors de la relève des appareils.**
- **Tous les index sont relevés**, on ne vous applique plus de forfait.
- **Les anomalies sont automatiquement détectées** et les techniciens ista interviennent directement. Vous n'avez rien à faire.
- **Vous faites des économies :**
 - Vous pouvez paramétrer des budgets de consommation et être alerté en cas de dépassement,
 - Vous bénéficiez de conseils pour faire des économies d'énergie,
 - Vous pouvez suivre vos consommations et agir.

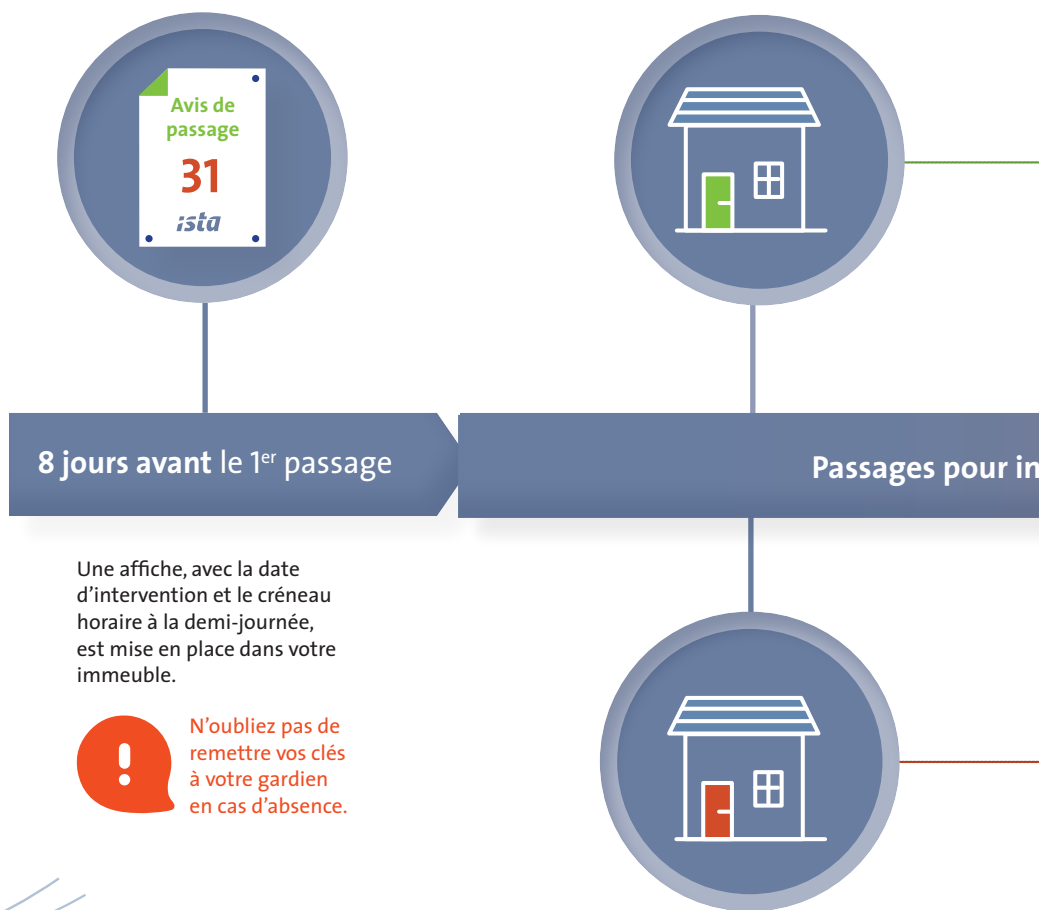
Et les émissions d'ondes radio ?



Les compteurs ista respectent non seulement les normes mais, en plus, les ondes émises sont très en deçà des obligations légales françaises et européennes (émissions comparables à celles d'un bip de garage). Tous nos compteurs sont certifiés par le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essai).

Comment se déroule l'installation des compteurs ?

La pose ou le remplacement des répartiteurs de frais de chauffage
ou des compteurs d'énergie thermique n'entraîne pas une
modification de votre installation.



Vous êtes présent :

- Répartiteurs de frais de chauffage : installation en quelques minutes par radiateur.
- Compteur d'énergie thermique : installation à l'extérieur de votre logement.



Un courrier en recommandé vous est envoyé.



Installation

Si un 3^e passage est nécessaire

Vous êtes absent :

Vous avez pu laisser vos clés à votre gardien. L'installation est alors réalisée. 😊



OU

Nous n'avons pas pu pénétrer dans votre logement et réaliser l'installation. 😞



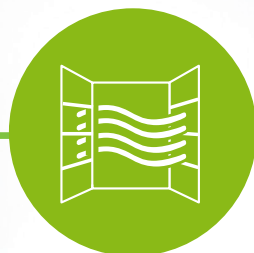
Vous devez contacter votre bailleur et convenir d'un nouveau rendez-vous de pose.

ATTENTION : en cas de non installation des appareils, un forfait pénalisant peut vous être appliqué.

Économiser le chauffage, c'est facile !

J'aère en ouvrant
les fenêtres en grand
5 minutes maximum
pour ne pas refroidir
les murs.

(chauffage éteint)



Je pars de chez moi :
je réduis la température du
radiateur de la pièce principale.

Le soir, je ferme
les volets et les rideaux
pour conserver la chaleur.



Je module la température
en fonction de chaque pièce.

Chambres : adulte* 17°C / enfant 19°C
Séjour* 19°C • Cuisine 18°C
Salle de bain 21°C

*Température recommandée par l'ADEME

Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.